

FORMATION ARBITRE DEPARTEMENTAL

SAISON 2025-2026

Dans le cadre du Plan Officiels 2024, le Comité Départemental doit s'engager à **organiser une formation initiale par saison**. Cette formation est **gratuite** pour tous les participants.

Par ailleurs, ceci, afin que les clubs puissent répondre de leur engagement de formation/détection : les clubs s'engagent à communiquer au Comité Départemental les coordonnées d'au moins un licencié qui devra assister à l'ensemble de la formation et passer l'Examen d'Arbitre Départemental (= Stagiaire Départemental). Par dérogation, les clubs de plus de 300 licenciés en saison N-1 devront avoir au moins 2 licenciés validant cet engagement, et les clubs de moins de 80 licenciés en saison N-1 peuvent ne s'acquitter de cet engagement que toutes les deux saisons.

Un club ne respectant pas cet engagement se verra facturé par la FFBB une pénalité de 250€ par stagiaire manquant.

Chaque stagiaire se verra remettre un code de jeu et un sifflet.

Pour rappel, l'EAD permet la validation d'un arbitre stagiaire départemental en arbitre officiel. Il est constitué de 5 épreuves, le candidat doit toutes les valider :

- **Épreuve E1** : Le candidat doit suivre l'intégralité de la formation,
- **Épreuve E2** : Le candidat doit suivre la formation à distance sur la plateforme web de formation e-Learning FFBB (Arbitre Club si non déjà obtenu et Arbitre Départemental),
- **Épreuve E3** : Le candidat doit réussir un test écrit de 20 questions de règlement de jeu,
- **Épreuve E4** : Le candidat effectue un oral de règlement de jeu à partir d'une question tirée au sort,
- **Épreuve E5** : Le candidat est observé lors d'une rencontre de niveau inter-départemental *a minima* sur des U15M.

Conditions requises pour l'inscription :

- Être licencié FFBB,
- Être né(e) après le 01/09/2011 (avoir 14 ans révolus le jour de l'inscription).

Recommandations supplémentaires :

- Validation Arbitre Club fortement recommandée,
- Arbitrer régulièrement des matchs clubs.

Nous vous communiquons le tableau prévisionnel de la formation. Les lieux seront à confirmer, si des clubs souhaitent accueillir des sessions de formation, n'hésitez pas à vous rapprocher de la responsable du pôle formation, Séverine PAULMIER ou le Conseiller Technique de l'Arbitrage, Anthonin SAUTEREAU.

Date	Heures	Lieux	Modules
Dimanche 12/10/2025	9h - 17h30	Saint-Doulchard ?	4 modules
Dimanche 09/11/2025	9h - 17h30	Saint-Florent	3 modules
Dimanche 16/11/2025	9h - 17h30	Comité du Cher	2 modules
Dimanche 23/11/2025	9h - 12h30	Bourges - Prado	2 modules
Dimanche 11/01/2026	9h - 17h30	Bourges - Prado	4 modules
Dimanche 18/01/2026	9h - 17h30	Saint-Doulchard ?	3 modules
Dimanche 25/01/2026	9h - 17h30	Saint-Florent ?	2 modules
Dimanche 01/02/2026	9h - 12h30	Comité du Cher	2 modules
Dimanche 08/03/2026	9h - 12h	A définir	Examens Blancs
Dimanche 15/03/2026	9h - 12h	A définir	Examens Blancs
Dimanche 29/03/2026	9h - 12h	A définir	Examen Théorique 1
Dimanche 03/05/2026	9h - 12h	A définir	Examen Théorique 2
Dimanche 31/05/2026	9h - 12h	A définir	Examen Théorique 3
Novembre à Mai		Dans les clubs	Examens Pratiques

Toute absence injustifiée entrainera la non-validation de l'épreuve E1. Au-delà de 2 absences injustifiées, le candidat sera considéré comme ajourné. Son club se verra ainsi amendé.

Un maximum de 2 modules avec absences justifiées est accepté pour validation de l'E1. Au-delà de 4 modules manqués, le candidat sera considéré comme ajourné. Son club se verra ainsi amendé.

Nouveauté : deux sessions sont proposées. Une première d'octobre à novembre et une seconde de janvier à février.

La fiche d'inscription de Stagiaire Départemental est annexée à la présente note.

Attention, tout stagiaire inscrit une saison ne pourra être comptabilisé la saison suivante au titre du Pacte.

Rappel : un club présentant plus de stagiaires que prévus bénéficiera d'un bonus pour la saison suivante. (Ex : un club doit fournir 2 arbitres par saison et en fournit 4 en 2025-2026. Il ne devra en présent qu'un seul en 2026-2027).

Le responsable de la formation est Anthonin Sautereau, CTA.

Échéance de réponse 1^{ère} session au 6 octobre 2025

Échéance de réponse 2^e session au 5 janvier 2026

La commission formations reste disponible pour toute information complémentaire

Contacts : Séverine PAULMIER, severine.paulmier@yahoo.fr

Anthonin SAUTEREAU, asautereau@centrevaleloirebasketball.org

Fiche inscription Stagiaire Arbitre Départemental Saison 2025-2026

Contacts :	
Secrétariat du Comité du Cher 16, rue Emile Deschamps 02 48 24 39 31 Comité du cher de Basket cd18basket@gmail.com	Anthonin SAUTEREAU Responsable de formation 07.60.99.73.20 asautereau@centrevaleloirebasketball.org

SESSION 1 ☐	SESSION 2 ☐
Nom :	
Prénom :	
Adresse :	
Code Postal : Ville :	
Date de naissance : / /	
Numéro de Portable du stagiaire:Whatsapp : OUI - NON	
Numéro de Portable du responsable légal :Whatsapp : OUI - NON	
Mail du stagiaire :@.....	
Mail du responsable légal :@.....	
Groupement sportif :	
Validé Arbitre Club : OUI - NON	

Le stagiaire ci-dessus s'engage à suivre la formation d'arbitre départemental sur la saison 2025 – 2026.

Signature du candidat	Signature du responsable légal (si mineur)	Signature et tampon du Président du groupement sportif

Veuillez retourner la fiche d'inscription au Comité du Cher de Basket, dument remplie **avant le 6 OCTOBRE 2025** pour la première session ou **avant le 5 JANVIER 2026** pour la seconde session.